

Séance du 12 juillet 2021

-----  
2021/069

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ

Absents : Noémie DEUTSCH (donne procuration à Gisèle VINCENT), Bernard LHOSSEIN (donne procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON (donne procuration à Hélène FRANCES), Alexandre ARRIZABALAGA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

## ISOLATION DE LA TOITURE ET DES GARAGES DE DEUX LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a sollicité une aide pour le financement de l'isolation de la toiture et des garages de deux logements de la Gendarmerie

La commune a obtenu une subvention (DSIL 2021) dans le cadre de « France Relance » pour la rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie d'un montant de 128 250 € HT.

L'entreprise GENDREL propose de réaliser les travaux pour un montant de 50 641,58 €.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à choisir l'entreprise GENDREL pour réaliser les travaux de rénovation des deux logements de la Gendarmerie pour un montant de 50 641,58 €.

L'assemblée délibérante  
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 20 JUIL 2021  
de la publication le 20 JUIL 2021  
IBOS,  
Le 20 JUIL 2021

Le Maire,

  
Denis FEGNE



Le Maire,

  
Denis FEGNE

